



SOIRÉE D'INFORMATION
20 mai 2019

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL
SUR LA PROTECTION DES
DONNÉES

Explication
Mise en place

Co-animé
par Cécile Chaussard et Laura Grange

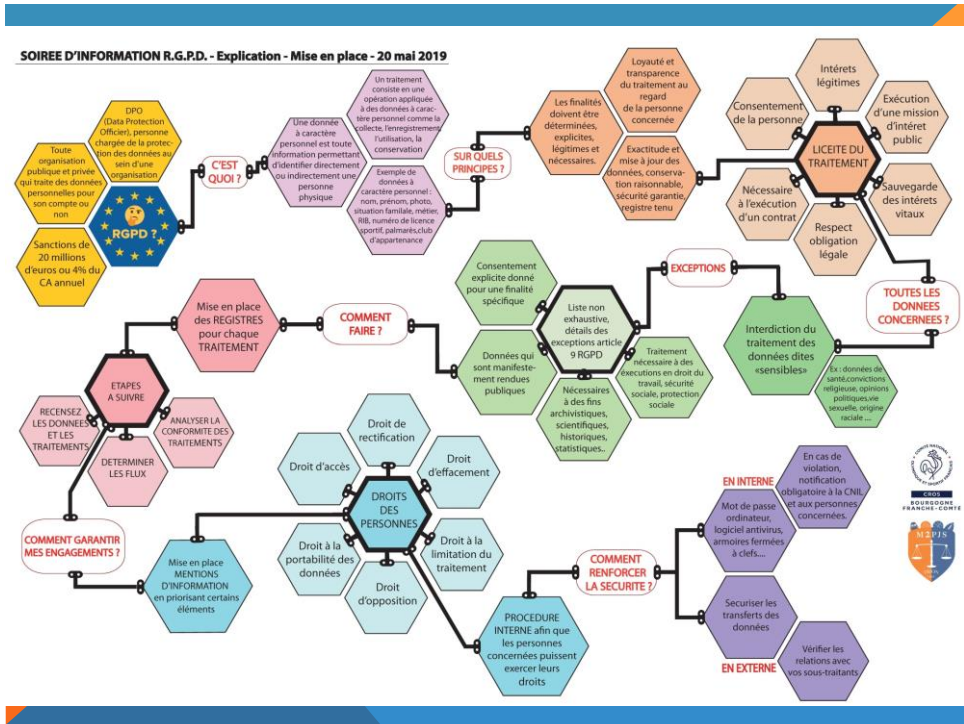
INTRODUCTION

- Le Règlement Général sur la Protection des Données
- Les associations traitent des données à caractère personnel et sont donc concernées,
- Rôle du DPO (Data Protection Officer) : personne chargée de la protection des données au sein d'une organisation
- Sanctions pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros ou 4% du CA annuel



Récemment, une association a écopé d'une amende de 75 000 € pour manquement à son obligation de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel des utilisateurs de son site internet.





QU'EST-CE-QUE LE RGPD ?

Une donnée à caractère personnel est toute information permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique.

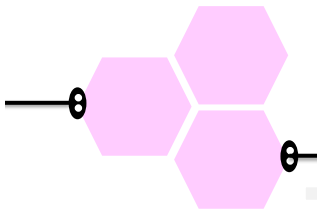
Par exemple, il s'agit du nom, prénom, photo, situation familiale, métier, RIB, numéro de licence sportive, palmarès, club d'appartenance...

QU'EST-CE-QUE LE RGPD ?

ET VOUS,
AVEZ-VOUS DES
DONNEES A
CARACTERE
PERSONNEL ?



QU'EST-CE-QUE LE RGPD ?



Un traitement consiste en une opération appliquée à des données à caractère personnel.

Par exemple, il s'agit d'une collecte, d'un enregistrement, de l'utilisation, de la conservation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition...



QU'EST-CE-QUE LE RGPD ?

ET VOUS,
EFFECTUEZ-VOUS DES
TRAITEMENT AU SEIN
DE VOTRE STRUCTURE
?



QUELS SONT LES PRINCIPES DU TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES ?

Le RGPD impose :

- ❖ Loyauté et transparence du traitement au regard de la personne concernée.
- ❖ Finalités du traitement doivent être déterminées, explicites et légitimes.
- ❖ Nécessité des données au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.



QUELS SONT LES PRINCIPES DU TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES ?

Le RGPD impose :



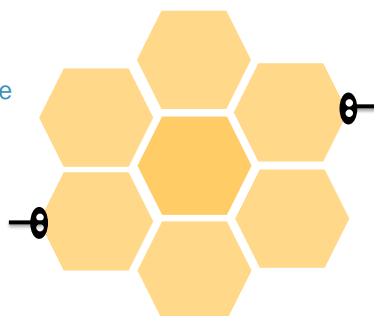
- ❖ Exactitude des données et donc mise à jour de celles-ci régulièrement.
- ❖ Conservation des données pour une durée raisonnable.
- ❖ Garantir une sécurité appropriée des données



QUELS SONT LES PRINCIPES DU TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES ?

Le traitement n'est licite que si :

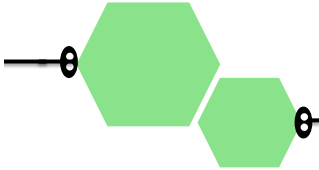
- OU - Consentement de la personne concernée
- OU - Nécessaire à l'exécution d'un contrat
- OU - Respect d'une obligation légale
- OU - Sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée
- OU - Exécution d'une mission d'intérêt public
- OU - Intérêts légitimes





EST-CE-QUE TOUTES LES DONNEES PERSONNELLES PEUVENT ETRE COLLECTEES ?

Définition d'une donnée dite sensible :

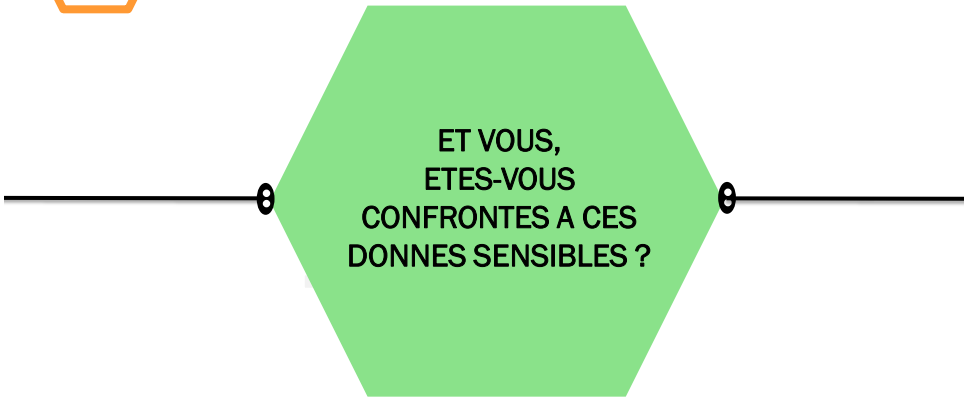


Le traitement des données à caractère personnel qui révèle l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale ainsi que le traitement des données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physiques est interdit.

Exemple : certificat médicaux, numéro de sécurité sociale, vidéo de surveillance...



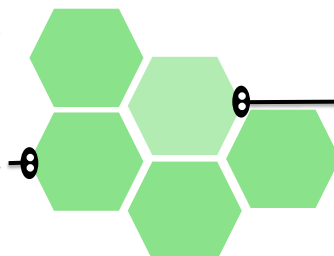
EST-CE-QUE TOUTES LES DONNEES PERSONNELLES PEUVENT ETRE COLLECTEES ?



EST-CE-QUE TOUTES LES DONNEES PERSONNELLES PEUVENT ETRE COLLECTEES ?

Quelques exceptions à l'interdiction du traitement des données sensibles :

- ❖ Consentement explicite donnée par la personne concernée pour une finalité spécifique ;
- ❖ Pour les données qui sont manifestement rendues publiques par la personne concernée ;
- ❖ Traitement nécessaire à des exécutions en droit du travail, sécurité sociale, protection sociale ;
- ❖ Nécessité à des fins archivistiques, scientifiques, historiques, statistiques...
- ❖

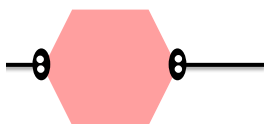


COMMENT FAIRE AU SEIN DE SA PROPRE STRUCTURE ?

Obligation de mettre en place un registre pour chaque activité de traitement.

Le registre doit contenir : (Cf document distribué)

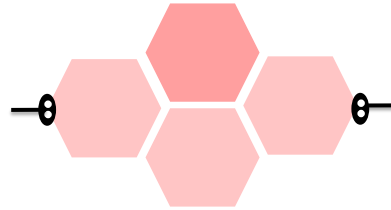
- ❖ Le responsable du traitement
- ❖ Les finalités du traitement
- ❖ Les catégories de personnes concernées
- ❖ Les catégories de données collectées
- ❖ La durée de conservation
- ❖ Les catégories de destinataire des données
- ❖ Les transferts des données hors UE
- ❖ Les mesures de sécurité



COMMENT FAIRE AU SEIN DE SA PROPRE STRUCTURE ?

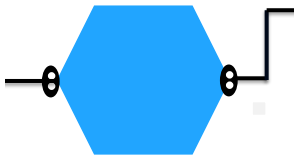
ETAPES A SUIVRE :

- ❖ Nommer un Monsieur/Madame données personnelles ou un DPO
- ❖ Recenser les données et les traitements.
- ❖ Déterminer les flux : vers qui? vers quoi?
- ❖ Analyser la conformité des traitements.



COMMENT GARANTIR MES ENGAGEMENTS RGPD AUPRES DES PERSONNES CONCERNEES ?

Les informations qui doivent être données au moment du traitement sont:



- ❖ Identité et coordonnées du responsable du traitement ;
- ❖ Finalités du traitement ;
- ❖ Destinataires de ces données ;
- ❖ Caractère obligatoire ou facultatif des données ;
- ❖ Durée de conservation ;
- ❖ Fondement du traitement ;
- ❖ Droit des personnes concernées ;
- ❖ Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ;
- ❖ Transferts des données hors UE.



EXEMPLE MENTION D'INFORMATION

Exemple d'une mention d'information faite par le CROS dans le cadre de son enquête sur l'emploi associatif auprès des ligues et comités régionaux de Bourgogne-Franche-Comté

Enquête sur la structuration et l'évolution des emplois et des compétences dans le secteur du sport en Bourgogne-Franche-Comté



Ce questionnaire est destiné aux dirigeants des Ligues et Comités sportifs régionaux, des Comités départementaux et des Comités Départementaux Olympiques et Sportifs de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Il s'agit d'un outil permettant de fournir des connaissances approfondies sur la situation de l'emploi dans les associations sportives de Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre d'une étude menée par le Comité Régional Olympique et Sportif Bourgogne-Franche-Comté, à laquelle plusieurs partenaires sont associés.

Grâce aux informations renseignées, le CROS et ses partenaires seront en capacité d'identifier les besoins en formation et en recrutement des associations sportives, afin de mettre en place des dispositifs utiles aux dirigeants sportifs dans leur fonction employeur.

Temps nécessaire pour compléter ce questionnaire : environ 20 minutes.

*Obligatoire

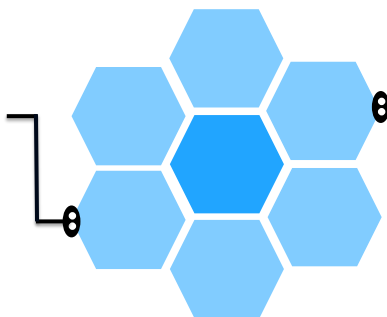
*

J'autorise que mes données à caractère personnel fassent l'objet d'un traitement dont le responsable est le CROS BFC. Ces données sont collectées dans l'unique but de satisfaire une enquête sur l'emploi sportif dirigée par le CROS BFC et seront conservées uniquement pendant la durée de l'enquête. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en envoyant un mail à servicejuridique.bfc@franceolympique.com. Pour en savoir plus sur le traitement des données à caractère personnel du CROS BFC, rendez-vous sur le Site Internet <https://www.cros-bfc.fr>, rubrique "traitement des données" (en bas de page du Site).

COMMENT GARANTIR MES ENGAGEMENTS RGPD AUPRES DES PERSONNES CONCERNÉES ?

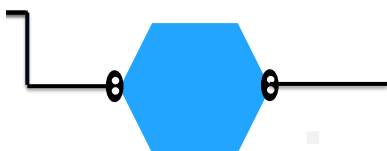
Le RGPD entraîne de nouveaux droits pour les personnes :

- ❖ Un droit d'accès
- ❖ Un droit de rectification
- ❖ Un droit d'effacement
- ❖ Un droit à la limitation du traitement
- ❖ Un droit d'opposition
- ❖ Un droit à la portabilité des données



COMMENT GARANTIR MES ENGAGEMENTS RGPD AUPRES DES PERSONNES CONCERNEES ?

Mettre en place une procédure interne au sein de sa structure afin que les personnes concernées puissent exercer leurs droits.



- ❖ Déterminer une personne responsable de centraliser les demandes des personnes
- ❖ Prévoir des modalités de réponse et vérifier la facilité des réponses (extraction données...)

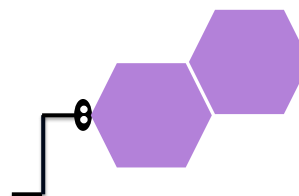


COMMENT RENFORCER LA SECURITE DE MES DONNEES ?

EN INTERNE

❖ Sécuriser l'accès aux données :

Ordinateurs avec mot de passe, logiciel antivirus... et pour les données conservées en format papier, utiliser des armoires fermées à clefs



❖ En cas de violation :

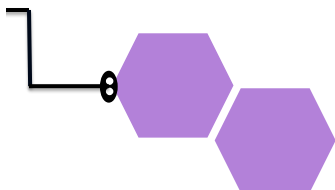
Notification obligatoire à la CNIL et aux personnes concernées.



COMMENT RENFORCER LA SECURITE DE MES DONNEES ?

EN EXTERNE

- ❖ **Sécuriser les transferts des données :**
S'assurer que la personne qui a accès aux données en a le droit et protège les données de son côté, s'assurer que les personnes concernées soient au courant de ce transfert...
- ❖ **Vérifier les relations avec les sous-traitants :**
S'assurer que les sous-traitants ont une politique RGPD de qualité, passer ou modifier les contrats avec les sous-traitants...



CONCLUSION

**MERCI
DE VOTRE
ATTENTION**

